

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22_10_12-DE RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

Délibération n°22-10-12

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Maclas sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■	Nombre de membres en exercice	:	35
■	Nombre de membres présents	:	28
■	Nombre de votants	:	34
■	Quorum	:	18
■	Date de la convocation	:	19 octobre 2022

**Objet : Administration générale - Ressources humaines :
Mise à disposition d'un agent auprès des communes**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de M. Philippe BAUP) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de M. Jean-François CHANAL), Mme Franceline COMAS, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, Mme Agnès VORON (Pouvoir de Stéphane TARIN) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (Pouvoir de Mme Martine MAZOYER) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX), M. Stéphane TARIN (Pouvoir à Mme Agnès VORON), Mme Martine JAROUSSE -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (Pouvoir à M. Michel BOREL) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON).

M. le président informe que Mme Nadine DESCOMBES a intégré dernièrement les services de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien par voie de mutation.

La CCPR souhaite mettre à disposition des communes cet agent. Elle le fera sur demande des communes du territoire de la CCPR en tant qu'agent de remplacement/renfort.

Il est proposé de signer la convention de mise à disposition à compter du 1^{er} novembre 2022 et cela pour trois ans.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

043244200885-20221027-22_10_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Mme Nadine DESCOMBES peut être chargée des missions suivantes : accueil, standard, secrétariat divers, comptabilité, ressources humaines, assistance aux élus, tenue à jour du fichier électoral.

Lors des mises à disposition, l'ensemble des charges seront facturées à la commune : rémunérations et charges sociales, frais de déplacements.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de valider la convention de mise à disposition et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Valide la convention de mise à disposition de Mme Nadine DESCOMBES, en tant qu'agent de remplacement/renfort,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX